

**RÈGLEMENT 04-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2008
CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN
SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ.**

CONSIDÉRANT les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT que nous devons apporter des correctifs à certains tarifs;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 10 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Madeleine Thivierge, conseillère, appuyé par M. Jean-Guy Daoust, conseiller, et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 04-2009 modifiant le règlement numéro 08-2008 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 :TARIFS IMPOSÉS AU DEMANDEUR POUR L'OBTENTION
D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ (excluant
toutes taxes fédérales et provinciales applicables).**

SECTION 1 ADMINISTRATION	
1. Épinglette	2.00 \$
2. Carte routière	2.00 \$
3. Photocopie	0.32 \$ / page Organismes sans but lucratif : 0.05 \$/page Document complet (règlement, plan, etc.) : 35.00 \$
4. Télécopie (fax)	Réception : 1.00 \$ / page Transmission : <ul style="list-style-type: none"> • 2.50 \$ première page (appel local) • 0.50 \$ par page supp. (appel local) • 5.00 \$ première page (interurbain) • 1.00 \$ page supp. (interurbain)
5. Frais pour chèque refusé ou autre paiement retourné	20.00 \$

SECTION 2 URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
6. Certificats	
6.1 Confection d'une lettre concernant des informations sur une installation septique, de l'état d'un dossier au niveau environnemental ou des infractions et autres rapports semblables	10.00 \$
7. Permis et certificats	VOIR RÈGLEMENT 11-2006 SECTION G
8. Publication / demande de dérogation mineure (avis public obligatoire)	150.00 \$ à l'unité (ou répartie selon le nombre à l'intérieur de la même publication)
9. Bac à déchets ou à matières recyclables	VOIR RÈGLEMENT 01-2008
10. Animaux (chiens)	
10.1 Licence de chien	15.00 \$ (Gratuit si elle est demandée par une personne handicapée visuelle)
10.2 Remplacement d'une licence perdue ou détruite	10.00 \$
10.3 Garde d'un chien errant : <ul style="list-style-type: none"> • Frais pour la capture • Première journée • Journée additionnelle 	35.00 \$ 10.00 \$ 10.00 \$
10.4 Enseignes directionnelles	150.00 \$ / année

SECTION 3 TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT	
11. Branchement à l'aqueduc	500.00 \$
12. Branchement à l'égout	500.00 \$
13. Ouverture/fermeture d'eau	50.00 \$
14. ÉQUIPEMENT AVEC OPÉRATEUR	
• Balai de rue	80.00 \$ / heure

SECTION 4 SERVICE INCENDIE	
15. Tarification service incendie	VOIR ENTENTE RÉGIONALE MRCL
15.1 Emprunt brosse et tige à ramonage	Dépôt exigé de 40.00 \$ (remboursable après l'emprunt)

SECTION 5 LOISIRS ET CULTURE		
16. CAMP D'ÉTÉ (CAMP DE JOUR)		
16.1 Résident (inclut activités et sorties)	Pré-inscription (Avant le 21 mai)	Régulier
• 5 à 13 ans (1 ^{er} enfant)	• 295.00 \$	305.00 \$
• 5 à 13 ans (2 ^e enfant)	• 280.00 \$	300.00 \$
• 5 à 13 ans (3 ^e enfant)	• 245.00 \$	260.00 \$
• À la semaine (inclut activités et sorties)	• 90.00 \$	90.00 \$
• À la journée (sans activités et sorties)	• 25.00 \$	25.00 \$
• Service de garde (saison)	• 90.00 \$	90.00 \$
• Service de garde (semaine)	• 50.00 \$	50.00 \$
• Chandail (obligatoire)	• 10.00 \$	10.00 \$
16.2 Non-résident (inclut activités et sorties)	Pré-inscription (Avant le 21 mai)	Régulier
• 5 à 13 ans (1 ^{er} enfant)	• 590.00 \$	610.00 \$
• 5 à 13 ans (2 ^e enfant)	• 560.00 \$	600.00 \$
• 5 à 13 ans (3 ^e enfant)	• 490.00 \$	520.00 \$
• À la semaine (inclut activités et sorties)	• 180.00 \$	180.00 \$
• À la journée (sans activités et sorties)	• 50.00 \$	50.00 \$
• Service de garde (saison)	• 180.00 \$	180.00 \$
• Service de garde (semaine)	• 100.00 \$	100.00 \$
• Chandail (obligatoire)	• 10.00 \$	10.00 \$
17. LOCATION D'UNE SALLE	VOIR RÈGLEMENT 13-2007	
18. LOCATION TERRAIN DE BALLE		
• Location pour la journée	25.00 \$ / avec dépôt de 100.00 \$	
• Location pour la saison	100.00 \$ / avec dépôt de 100.00 \$	
18. BIBLIOTHÈQUE		
18.1 Abonnement		
1. Adulte et enfant résident ou pour un organisme, valide 1 an, renouvelable	Gratuit	
2. Adulte et enfant saisonnier ou non résident, valide 6 mois, non renouvelable	75.00 \$ (25.00 \$ seront remis à la fermeture du compte)	
3. Frais pour le remplacement d'une carte	2.00 \$	

18.2 Location / Amendes 1. Location best-seller 2. Frais de retard / par document	2.00 \$ 0.10 \$ / jour ouvrable (maximum de 2.00 \$ / document)
18.3 Bris/perte de document 1. Livre collection locale ou du Réseau 2. Revue 3. Bris mineur (selon l'évaluation de l'autorité compétente) 4. Bris nécessitant une nouvelle reliure 5. Frais de remplacement d'un document 6. Frais de facturation	Selon la tarification des biens culturels du Réseau des bibliothèques des Laurentides, affichée à la bibliothèque 3.00 \$ 3.00 \$ 10.00 \$ 3.00 \$ Selon le tarif postal d'un envoi « recommandé »
18.4 Accès au poste informatique 1. Une demi-heure 2. Impression de documents	1.00 \$ 0.32 \$ / noir et blanc, 0.50 \$ / couleurs
18.5 Autres frais 1. Vente de livres et articles promotionnels	Prix indiqué sur l'article

ARTICLE 2 : RÈGLES GÉNÉRALES

Les tarifs impliquant des services au bénéfice d'un immeuble sont exigibles du propriétaire.

Lorsque le service a été rendu, le non paiement du montant exigé est sujet à intérêt selon un taux de 12.00 % après 30 jours de la date de la facturation.

Toute dépense engagée par la Municipalité pour percevoir la tarification décrétée par le présent règlement qui est impayée s'ajoutera au montant dû.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Carine Lachapelle,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger,
Maire

Avis de motion : 10 novembre 2008

Adoption : 8 décembre 2008

Avis public d'entrée en vigueur : 10 décembre 2008

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2009